

## STATUTS DU MOUVEMENT CITOYEN TOUS MIGRANTS

### Article 1 : Constitution et dénomination

Entre les soussignés et toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est fondé une association dénommée « Mouvement citoyen Tous Migrants ». Son nom courant est « Tous Migrants ».

### Article 2 : Objet social

Le « Mouvement citoyen Tous Migrants » est une association de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'accueil des migrants en Europe. Elle a pour objet de favoriser la compréhension des phénomènes de migration, de contribuer à la diffusion d'une information objective sur le traitement de la question migratoire, de plaider pour un accueil digne et solidaire des migrants qui arrivent sur le territoire français, d'assurer une veille citoyenne sur le respect des droits humains fondamentaux, et de favoriser le vivre ensemble entre personnes et groupes sociaux de cultures différentes. Sur le territoire du Briançonnais et dans les Hautes-Alpes, l'association favorise le rapprochement des personnes et des organisations de la société civile dans un esprit de compréhension réciproque et de fraternité.

### Article 3 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

### Article 4 : Siège social

Son siège est fixé à l'adresse suivante : 35 rue Pasteur 05100 Briançon. Il pourra être transféré en un autre lieu du territoire du Briançonnais sur simple décision du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale en sera informée.

### Article 5 : Moyens d'action

Le « Mouvement citoyen Tous Migrants » met en œuvre tous les moyens propres à réaliser son objet, y compris par des actions de sensibilisation, de témoignage, d'éducation, de formation, et de plaidoyer. Ces actions de plaidoyer peuvent s'exercer au besoin par voie judiciaire, en demande ou en défense comme la constitution de partie civile, tant pour elle-même que pour ses membres ou pour la cause qu'elle entend défendre de par son objet social.

### Article 6 : Adhésion et admission

L'adhésion est ouverte à toute personne physique ainsi qu'à tout collectif ou mouvement citoyen oeuvrant pour la même cause. Cette adhésion repose sur le partage des principes d'action qui animent l'esprit de l'association :

- C'est en **renforçant le lien social local**, en ouvrant des espaces de dialogue, d'échange, de convivialité et de solidarité avec notre voisin d'ici (« l'autre d'ici ») que nous accepterons naturellement notre voisin de là-bas (« l'autre de là-bas », étranger, migrant, exilé, réfugié...);
- Chacun d'entre nous peut « **faire sa part** », à son échelle, pour contribuer à la résolution de la crise des politiques d'accueil des migrants, y compris en plaidant pour l'adoption de décisions politiques conformes aux droits humains fondamentaux, tels que définis notamment par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il en va de notre humanité et de notre dignité.
- Les moyens que nous utilisons doivent être conformes aux fins que nous poursuivons. C'est pourquoi notamment le respect des principes de la non-violence doit orienter toutes nos actions.

L'adhérent s'engage en outre à s'acquitter de la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

L'association s'interdit toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun de ses membres.

La qualité de membre du « Mouvement citoyen Tous Migrants » se perd par la démission, le décès, le non paiement de la cotisation ou la radiation.

### **Article 7 : Radiation**

La radiation d'une personne au « Mouvement citoyen Tous Migrants » est prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave, comme le non-respect des présents statuts ou un comportement préjudiciable au Mouvement.

La personne concernée est préalablement invitée à fournir des explications devant le Conseil d'Administration.

### **Article 8 : Assemblée Générale Ordinaire – Composition - Rôle - Fonctionnement**

L'Assemblée Générale est l'organe souverain du Mouvement citoyen « Tous Migrants ». Elle est composée des adhérents à jour de cotisation. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Conseil d'Administration.

Les convocations sont adressées au moins 15 jours à l'avance par lettre individuelle ou par courrier électronique portant indication des questions à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration propose l'ordre du jour qui est validé et, le cas échéant, complété par l'Assemblée Générale à son ouverture.

Pour pouvoir valablement délibérer l'Assemblée Générale Ordinaire doit atteindre un quorum d'au moins 20% de ses membres à jour de cotisation.

Le vote par procuration est autorisé. Le vote par correspondance n'est pas possible pour pouvoir tenir compte des débats intervenant au cours de l'A.G.O.

L'Assemblée Générale :

- débat et vote sur tous les points qui figurent à son ordre du jour et notamment les orientations générales, le rapport d'activité et le rapport financier de l'association ;
- élit le Conseil d'Administration et lui donne quitus au de sa gestion et vote le budget préparé par celui-ci ;
- fixe le montant des cotisations d'adhésion à l'association, sur proposition du Conseil d'Administration.

Aucun membre de l'Assemblée Générale ne peut détenir plus de cinq pouvoirs.

Sauf dispositions statutaires contraires, les votes de l'Assemblée Générale ont lieu à la majorité relative des membres présents ou représentés.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, sauf décision contraire de l'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration ou de 10% des membres présents.

Les décisions des Assemblées Générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

Les rapports annuels et les délibérations de l'Assemblée Générale sont consignés par l'association et tenus à la disposition de ses membres.

### **Article 9 : Conseil d'Administration – Composition – Rôle – Fonctionnement**

Le Mouvement citoyen « Tous Migrants » est administré par un Conseil d'Administration de 5 à 15 membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est renouvelable.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par ses Co-Présidents ou sur la demande du quart de ses membres.

Pour valablement délibérer, le Conseil d'Administration doit atteindre un quorum de 50% de ses membres, présents ou représentés.

Un membre du Conseil d'administration peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration à condition de lui délivrer un pouvoir écrit spécialement établi pour la réunion concernée.

Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 2 pouvoirs.

Les réunions sont ouvertes à l'ensemble des adhérents. Seules prennent part au vote les personnes élues au Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants présents ou représentés.

Les comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration sont diffusés aux adhérents.

Tout membre qui n'aura pas assisté à trois réunions consécutives du Conseil d'Administration, sans en avoir préalablement informé celui-ci, sera considéré comme démissionnaire.

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

#### **Article 10 : Bureau du Conseil d'Administration – Composition – Rôle – Fonctionnement**

Le Conseil d'administration élit en son sein un Bureau composé d'au moins deux Co-Présidents, un Trésorier et un Secrétaire. Des adjoints peuvent être élus également.

Les Co-Présidents représentent l'association dans tous les actes de la vie civile et en justice, tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

En cas d'empêchement des Co-Présidents, les autres membres du bureau représentent valablement l'association.

Les Co-Présidents peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs à une personne de leur choix, membre du Conseil d'Administration.

En cas de représentation en justice, les Co-Présidents ne peuvent être représentés que par un mandataire, membre du Conseil d'Administration, agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les Co-Présidents ordonnent les dépenses de l'association ; le Trésorier acquitte ces dépenses et contrôle l'état des opérations comptables. Ces deux fonctions ne sont pas cumulables.

Le bureau se réunit autant que de besoin entre deux réunions du Conseil d'Administration et rend compte de son activité au Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut participer aux réunions du Bureau.

#### **Article 11 : Remboursement de frais - Indemnisation**

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'Administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur demande aux membres concernés, sur la base de justificatifs. Un chapitre du rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, expose les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation par bénéficiaire.

#### **Article 12 : Ressources**

Les ressources annuelles du Mouvement citoyen « Tous Migrants » visent à assurer son autonomie de fonctionnement tout en préservant son indépendance à l'égard de tout groupe constitué et de toute forme de pression.

Ces ressources se composent :

- des cotisations, des dons manuels et des souscriptions de ses membres ;
- des dons de toute personne morale ou physique ;
- des participations aux frais des bénéficiaires des activités proposées ;
- et de toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Une comptabilité annuelle est tenue selon la réglementation en vigueur.

#### **Article 13 : Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut être réunie quand les intérêts du Mouvement citoyen « Tous Migrants » l'exigent, soit sur l'avis du Conseil d'Administration, soit dans les deux mois suivant une demande signée d'au moins un tiers des adhérents.

Elle se réunit dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour :

- modifier les statuts ;
- prononcer la dissolution de l'association ;
- statuer sur la dévolution des biens ;
- décider de la fusion avec d'autres associations ou groupements.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se composer du quart au moins de ses membres, présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration doit convoquer, sous un délai de quinze jours, une nouvelle Assemblée Générale au cours de laquelle aucun quorum n'est requis.

Les décisions concernant ces quatre sujets sont prises à la majorité qualifiée des deux-tiers des adhérents présents ou représentés.

Les autres décisions sont prises à la majorité simple.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont consignées par l'association et tenus à la disposition de ses membres.

#### **Article 14 : Dissolution - Liquidation**

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Pour délibérer valablement sur la dissolution, l'Assemblée Générale doit se composer d'au moins le quart plus un de ses membres, présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration doit convoquer, sous un délai de quinze jours, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire au cours de laquelle aucun quorum n'est requis.

La dissolution de l'association doit être prononcée à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée Générale présents ou représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

L'Assemblée Générale attribue l'actif net à une ou plusieurs associations ayant le même objet ou un objet similaire, conformément à l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

#### **Article 15 : Charte et Règlement intérieur**

Une charte et un règlement intérieur peuvent être établis par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

La charte vise à définir concrètement les principes qui orientent le mouvement afin de faciliter l'action de ses membres ainsi que les collaborations, coopérations et partenariats avec les autres acteurs.

Le règlement intérieur éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Statuts certifiés conformes aux originaux,

À Briançon, le 1er septembre 2020

Michel Rousseau, co-président





Cabinet BOURDON & ASSOCIES - AMBT  
Avocats à la Cour  
156 Rue de Rivoli  
75001 PARIS - 01 42 60 32 60  
Fax 01 42 60 19 43 - 01 42 60 25 17  
R 143

②

RÉFUGIÉS

# A Paris, migrants frappés et journalistes molestés lors de l'évacuation d'un campement éphémère

Par [Gurvan Kristanadjaja](https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja)(<https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja>) — 23 novembre 2020 à 21:48 (mis à jour le 24 novembre 2020 à 08:16)



Place de la République, à Paris, lundi soir. Photo Michael Bunel. Le Pictorium



Avec l'aide d'associations et d'avocats, la place de la République avait été occupée par des exilés laissés à la rue après la fermeture du camp de Saint-Denis. Les forces de l'ordre ont violemment évacué le campement dans l'heure.

Le dispositif – des tentes et des couvertures – n'aura tenu qu'un peu plus d'une heure avant d'être mis à sac par les forces de l'ordre, place de la République. Sous l'oeil impuissant de dizaines d'élus, d'avocats et de journalistes, tous pris à partie pendant une soirée marquée par des violences au coeur de Paris. Les vidéos et images de policiers secouant des tentes pour en faire tomber leurs occupants – des exilés privés d'hébergement –, de croche-pieds injustifiés et de matraquages ont même conduit le ministre de l'Intérieur à réagir en fin de soirée pour accorder cette fois du crédit aux images filmées d'une opération policière en pleine polémique sur la proposition de loi pour la sécurité globale([https://www.liberation.fr/france/2020/11/19/libertes-publiques-des-citoyens-aux-lois-et-a-l-oeil\\_1806141](https://www.liberation.fr/france/2020/11/19/libertes-publiques-des-citoyens-aux-lois-et-a-l-oeil_1806141)).

*«Certaines images de la dispersion du campement illicite de migrants place de la République sont choquantes. Je viens de demander un rapport circonstancié sur la réalité des faits au Préfet de police d'ici demain midi. Je prendrai des décisions dès sa réception»*, a fait savoir Gérald Darmanin.

### **«Rendre visibles»**

Des tentes bleues, alignées à même le sol, avaient été installées en fin de journée lundi sur la place. A l'intérieur, des centaines de migrants préparant leurs affaires pour y passer la nuit. Les tentes avaient été installées là par les associations d'aide aux migrants. *«Ce sont celles des personnes qui auraient dû être relogées et qui ne l'ont pas été à l'issue de l'évacuation de mardi [17 novembre, à Saint-Denis, ndlr*([https://www.liberation.fr/france/2020/11/17/a-saint-denis-avec-les-evacues-du-camp-de-migrants-de-l-ecluse\\_1805813](https://www.liberation.fr/france/2020/11/17/a-saint-denis-avec-les-evacues-du-camp-de-migrants-de-l-ecluse_1805813))]», explique-t-on à Utopia 56, à l'origine de cette action que l'on veut volontairement forte. *«On crée un campement au centre de Paris»*, ont expliqué les associations de concert.





**A LIRE AUSSI**

Place de la République, les images de la honte([https://www.liberation.fr/france/2020/11/24/place-de-la-republique-les-images-de-la-honte\\_1806527](https://www.liberation.fr/france/2020/11/24/place-de-la-republique-les-images-de-la-honte_1806527))

Mardi dernier, la préfecture aurait dû prendre en charge l'ensemble du camp de Saint-Denis dans des gymnases d'Ile-de-France. Mais tout le monde n'a pas pu bénéficier d'une place à l'abri([https://www.liberation.fr/france/2020/11/17/a-saint-denis-avec-les-evacues-du-camp-de-migrants-de-l-ecluse\\_1805813](https://www.liberation.fr/france/2020/11/17/a-saint-denis-avec-les-evacues-du-camp-de-migrants-de-l-ecluse_1805813)). «*La préfecture a sous-estimé le nombre de personnes dans le camp*», affirmait Yann Manzi, fondateur d'Utopia 56. Résultat, selon les estimations de la mairie de Paris, environ 500 personnes se trouvaient encore en errance dans le nord de la capitale ces derniers jours. L'idée était de les «*rendre visibles*» ce lundi soir.

**Attente d'une solution d'hébergement**

Parmi les laissés pour compte, principalement des hommes, jeunes, originaires de pays d'Afrique subsaharienne et d'Afghanistan et, pour la plupart, épuisés par leurs nuits d'errance en petits groupes dans le nord de Paris, entre la porte de la Chapelle et la gare Rosa Parks. «*La police nous chasse partout où on s'installe*([https://www.liberation.fr/france/2020/11/23/depuis-l-evacuation-du-camp-de-saint-denis-c-est-la-chasse-a-l-homme\\_1806365](https://www.liberation.fr/france/2020/11/23/depuis-l-evacuation-du-camp-de-saint-denis-c-est-la-chasse-a-l-homme_1806365)), *on veut seulement dormir dans un endroit sûr*», affirme Fazal, un Afghan d'une trentaine d'années présent sur place. Au moment de déplier les tentes, les associations promettaient d'y rester «*jusqu'à temps qu'on leur donne une solution d'hébergement*».





Photo Michael Bunel.

Rapidement, sous les cris des manifestants et des associations, les policiers s'en sont pris aux tentes, les arrachant du sol. Comme un symbole, là encore, des violences subies ces derniers jours par les exilés. *«On ne savait pas exactement à quoi s'attendre, on a essayé de faire bloc avec les élus et les avocats»*, assure-t-on à Utopia 56 où l'on regrette de voir ces personnes dormir de nouveau à la rue lundi soir. *«La constitution de tels campements, organisée par certaines associations, n'est pas acceptable. La préfecture de Police a donc procédé immédiatement à la dispersion de cette occupation illicite de l'espace public»*, ont indiqué dans un communiqué conjoint la Préfecture de police et celle de la région Ile-de-France (Prif). A la mairie de Paris, Ian Brossat a affirmé dans *Libération* vouloir mettre à disposition([https://www.liberation.fr/france/2020/11/23/accueil-des-migrants-ian-brossat-veut-mobiliser-les-centres-de-congres-parisiens\\_1806460](https://www.liberation.fr/france/2020/11/23/accueil-des-migrants-ian-brossat-veut-mobiliser-les-centres-de-congres-parisiens_1806460)) le parc des expositions de la porte de Versailles et l'espace Champerret pour les héberger en urgence : *«Nous avons transmis tous les détails à la préfecture qui est commanditaire.»*

En attendant, la police a dispersé la foule d'exilés et de bénévoles de la place de la République au gaz lacrymogène avant de les poursuivre dans le centre de Paris dans des scènes d'une rare violence. Certains migrants ont pris la fuite, emportant ce qu'ils ont pu avec eux. D'autres ont été la cible de coups de matraque. Des journalistes ont aussi été pris à partie(<https://twitter.com/RemyBuisine/status/1330993051263791104>).

L'expulsion du campement sauvage des réfugiés place de la République se termine très mal dans les rues de Paris. #Republique([https://twitter.com/Republique?src=hash&ref\\_src=twsrc%5Etfw](https://twitter.com/Republique?src=hash&ref_src=twsrc%5Etfw)) /hashtag /Republique?src=hash&ref\_src=twsrc%5Etfw) #refugies([https://twitter.com/refugies?src=hash&ref\\_src=twsrc%5Etfw](https://twitter.com/refugies?src=hash&ref_src=twsrc%5Etfw)) /hashtag /refugies?src=hash&ref\_src=twsrc%5Etfw) pic.twitter.com/ZMQKoJeyW(<https://t.co/ZMQKoJeyW>)

— D Anthony (@AnthonyDepe) November 23, 2020([https://twitter.com/AnthonyDepe/status/1331001252050821120?ref\\_src=twsrc%5Etfw](https://twitter.com/AnthonyDepe/status/1331001252050821120?ref_src=twsrc%5Etfw))

«On ne répond pas à la misère par la matraque. La mise à l'abri des migrants du campement de Saint Denis restés à la rue est urgente, indispensable, indiscutable. Il en va de l'honneur de la République française», a regretté lundi soir sur Twitter Delphine Rouilleault, directrice générale de France Terre d'Asile. «Refugiés harcelés, élus nassés et empêchés de se rendre... Place de l'Hôtel de Ville. Voilà où nous en sommes. Honte.», a estimé de son côté Ian Brossat, présent sur place.

Jusque tard dans la nuit, les migrants ne sachant où dormir ont été escortés hors de la capitale par les forces de l'ordre, notamment à Aubervilliers. Depuis plusieurs mois maintenant, les associations présentes sur le terrain dénoncent la répression policière dont elles se disent victimes partout où elles opèrent. Les scènes vécues ce soir, sous le ciel de Paris, en sont la triste preuve.

La police poursuit les  
réfugiés et utilise des gaz  
lacrymogènes.

[#Republique\(https://twitter.com](https://twitter.com/#Republique)

[/hashtag](https://twitter.com/#Republique)

[/Republique?src=hash&](https://twitter.com/#Republique)

[ref\\_src=twsrc%5Etfw\)](https://twitter.com/#Republique)

[pic.twitter.com/votVBBVoF2\(https:](https://twitter.com/votVBBVoF2)

[//t.co/votVBBVoF2\)](https://twitter.com/votVBBVoF2)

— Remy Buisine

(@RemyBuisine) [November](https://twitter.com)

[23, 2020\(https://twitter.com](https://twitter.com)

[/RemyBuisine/status](https://twitter.com)

[/1330992646479892482?ref\\_src=twsrc%5Etfw\)](https://twitter.com)

[Gurvan Kristanadjaja \(https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja\)](https://www.liberation.fr/auteur/15435-gurvan-kristanadjaja)

Cabinet BOURDON & ASSOCIÉS - Avocats à la Cour  
156 Rue de Rivoli  
75001 PARIS - 01 42 60 32 60  
Fax 01 42 60 19 43 - 01 42 60 25 17  
R 143

[Accueil](#) > [Infos](#) > [Société](#) > [Évacuation musclée des tentes de plus de 400 migrants place de la République à Paris](#)



Société

LES PLUS CONSUS

# Évacuation musclée des tentes de plus de 400 migrants place de la République à Paris

Lundi 23 novembre 2020 à 21:02 - Mis à jour le mardi 24 novembre 2020 à 4:41 - Par [Boris Hallier](#), [France Bleu Paris](#), [France Bleu](#)

📍 Paris



Les forces de l'ordre ont délogé sans ménagement, les quelques 400 migrants qui avaient installé leurs tentes place de la République à Paris. Selon les associations qui les soutiennent, il s'agissait de personnes n'ayant pas pu être mises à l'abri lors de l'évacuation du campement de Saint-Denis.

**1** [Faits divers - Justice](#)  
Un chef d'entreprise rentré sur Tours à 273 km/h au volant de sa Porsche  
[France Bleu Touraine](#)

**2** [Faits divers - Justice](#)  
L'affaire Daval, "l'homme pour les médias" journaliste Isabe Horlans  
[France Bleu](#)

**3** [Environnement](#)  
Une photo d'une Aveyron, partagée par Hugo Clément, fait polémique sur les réseaux sociaux  
[France Bleu Occitani Bleu](#)



Les migrants ont installé leurs tentes place de la République à Paris (photo d'association). - Association Utopia 56

Les tentes des quelques 450 migrants qui s'étaient installés place de la République à Paris n'ont pas tenu bien longtemps. Les forces de l'ordre les ont évacuées hier sans prendre de gants. Dispersion musclée avec des gaz lacrymogènes, qui a gêné jusqu'au ministère de l'Intérieur. Dans un tweet le ministre Gérald Darmanin évoque des "images choquantes" et explique avoir demandé un rapport au préfet de Police.

[Certaines images de la dispersion du campement illicite de migrants place de la République sont choquantes. Je viens de demander un rapport circonstancié sur la réalité des faits au Préfet de police d'ici](#) — [Gérald DARMANIN](#) [November 23, 2020](#) (@GDarmanin)



**demain midi. Je prendrai des décisions dès sa réception.**

Selon Utopia 56, ils étaient plus de 450 personnes à avoir posé leurs tentes place de la République à Paris. *"Nous demandons 1.000 places d'hébergement immédiates et la mise en place d'un système d'accueil pérenne pour les personnes exilé.e.s."*, écrit l'association dans un communiqué. Une semaine après l'évacuation de plus de 2000 migrants qui étaient installés à Saint-Denis, les associations appellent les autorités à reloger ceux qui n'ont pas pu être mis à l'abri.

**Occupation en cours de la place de la République à Paris par 450 personnes exilées, laissées à la rue suite à l'évacuation mardi du campement de Saint-Denis. Nous demandons des ouvertures de places d'hébergement et un réel système d'accueil des exilé.e.s**  
<https://t.co/il6HWewssYpic.twitter.com/fjhsKGyGd4>

### Intervention des forces de l'ordre

Les scènes de tension avec les forces de l'ordre déployées pour évacuer la place ont été relayées sur les réseaux sociaux par ces associations de soutien aux migrants.

**BESOIN DE MONDE A PLACE DE LA RÉPUBLIQUE** — Solidarité Migrants Wilson November 23, 2020 (@SolidaritWilson1)  
 Action en cours place de la République par Utopia56 et les exilé.e.s évacués du camps de porte de Paris sans relogement.  
 Relogement d'urgence pour tou.te.s ce soir 🙏

**PARIS - L'intervention se transforme en mêlée générale. Tensions en cours.** — Clément Lanot November 23, 2020 (@ClementLanot)  
[pic.twitter.com/UCuRBfGEW5](https://pic.twitter.com/UCuRBfGEW5)

### Fil info

10:10

**Les Restos du Coeur de repas en plus par dernière" en Sarthe**

[France Bleu Maine](#)

09:58

**Un hommage national rendu jeudi à l'ancien Cordier**

[France Bleu](#)

09:57

**Encadrement des loyers Toulouse : "Je le regret ministre déléguée au L**

[France Bleu Occitanie](#)

09:46

**La nouvelle éco : le no Pôle emploi atteint un en Occitanie**

[France Bleu Hérault](#)

09:46

**Restos du cœur en Dor en plus de bénéficiaire emploi" avec la crise**

[France Bleu Périgord](#)

09:36

**Allocution d'Emmanue attend enfin un vrai ca patron du Medef dans**

[France Bleu Breizh Izel et Armorique](#)

09:33

**Restos du coeur en Sa témoignage de Lucie, l bénévoles**

[France Bleu Maine](#)

09:32

**Elections américaines accepte d'engager le p transfert de pouvoir à**

[France Bleu](#)

[Tout le fil info](#)

SERVICES FRANCE BLEU



Plus de 3.000 personnes, principalement des hommes afghans, avaient été mis à l'abri dans des centres d'accueil ou des gymnases en Ile-de-France mardi dernier, à l'issue du démantèlement du campement qui s'était constitué sous une bretelle d'autoroute près du Stade de France, à Saint-Denis.

Mais entre 500 et 1.000 personnes n'ont pas bénéficié de cette opération et se trouvaient depuis en errance selon les associations qui leur viennent en aide et qui dénoncent notamment des abus policiers.

[Immigration](#)[Manifestations](#)[Migrants - Réfugiés](#)

**Boris Haller**  
France Bleu

## Sur le même sujet

[Faits divers - Justice](#)[Près de 2.000 migrants évacués du camp de Saint-Denis](#)[Société](#)[Coronavirus - Mise à l'abri de 230 migrants en errance vers la porte de la Villette à Paris](#)[Faits divers - Justice](#)[Seine-Saint-Denis : la préfecture de police démantèle un camp de migrants à Aubervilliers](#)[Retour Haut de page](#)[Nous contacter](#)[Charte de modération](#)[Nos fréquences](#)[Émissions et podcasts](#)[Application mobile](#)[France Bleu Foot sur Alexa](#)[Newsletter](#)[Résultats élections](#)[Plan du site](#)

## Les régions

[Auvergne-Rhône-Alpes](#)[Bourgogne Franche-Comté](#)